



REGLEMENT du TOURNOI FEMININ FFTT CD91 CD77 - UFOLEP 91 et 77

Date de dernière mise à jour : 2/10/2016

SOMMAIRE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES	2
Article 1 Organisation	2
Article 2 Tenue	2
Article 3 Arbitrage	2
PRÉAMBULE	2
DÉROULEMENT SPORTIF	2
Article 4 Déroulement des rencontres	2
Article 5 Composition des poules	2
Article 6 Tableaux	3
Article 7 Comptabilisation des résultats	3
GENERALITES	3
Arrêt de la compétition	3
Réclamation	3
Licence	3
INSCRIPTIONS	3
Article 8	3

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 Organisation

Le comité départemental est responsable de l'organisation de cette épreuve, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 2 Tenue

La tenue sportive est obligatoire et doit être conforme aux règlements généraux de la Fédération.

Article 3 Arbitrage

Le juge arbitre :

- est entouré de membres des Comités pour le bon déroulement de la compétition.
- est tenu de respecter intégralement le présent règlement.
- est seul habilité à prendre toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- a qualité pour demander l'expulsion de tout joueur ou spectateur dont l'attitude ou les propos seraient incompatibles avec l'esprit sportif et qui entraverait le déroulement normal de l'épreuve.
- a toute liberté pour la désignation des arbitres parmi les joueuses ne jouant pas à ce moment. Il peut également accepter d'autres personnes si ces dernières sont aptes à arbitrer convenablement.

PRÉAMBULE

Ce tournoi est ouvert à toutes les joueuses licenciées promotionnelles et traditionnelles FFTT des CD91 et CD77, aux licenciées UFOLEP 77 et 91 pour la saison en cours et à d'éventuelles "invitées" licenciées dans d'autres départements.

Les compétitrices sont réparties en tableaux correspondants aux catégories d'âges définies ci-dessous. Chaque joueuse ne peut s'inscrire que dans un seul tableau, celui de sa catégorie d'âge.

Tableau	Critère
Enfants	-11 ans
Jeunes	-18 ans
Adultes	18 ans et plus

Les tableaux sont susceptibles d'être modifiés sur place suivant l'état des inscriptions.

DÉROULEMENT SPORTIF

Le déroulement sportif est le même pour les 3 tableaux et se passe en deux temps :

- épreuves par poules
- tableaux en classement intégral (principaux et consolantes)

Article 4 Déroulement des rencontres

Les balles utilisées seront en matière plastique 3 étoiles de même marque fournies par le club organisateur (attention à la couleur des maillots).

Chaque partie se jouera au meilleur des 5 manches.

Article 5 Composition des poules

Les poules seront composées de 3 joueuses.

Les critères utilisés pour la mise en poule sont les suivants :

1. classement officiel connu au moment de l'inscription (nombre de points) des joueuses
 - FFTT pour les joueuses qui y sont affiliées
 - UFOLEP pour les autres joueuses
2. puis en cas d'égalité, par tirage au sort en faisant appel à une émission de nombres aléatoires.

Article 6 Tableaux

Tableaux principaux

Dans chaque tableau, les deux premières de chaque poule sont qualifiées pour le tableau principal.

Tableaux consolantes

Dans chaque tableau, les 3^{èmes} de poule sont qualifiées pour disputer le tableau "consolante".

Article 7 Comptabilisation des résultats

- Joueuses licenciées traditionnelles à la FFTT
Seules les parties disputées entre ces joueuses seront comptabilisées.
- Joueuses licenciées promotionnelles à la FFTT
Aucun résultat comptabilisé.
- Joueuses licenciées UFOLEP
Toutes les rencontres disputées seront comptabilisées.

Les récompenses seront remises aux 4 premiers de chaque tableau principal.

GENERALITES

Arrêt de la compétition

Une joueuse arrêtant la compétition quel que soit le niveau atteint sera déclarée forfait. Elle ne sera pas classée.

Réclamation

Toute réclamation devra être formulée par écrit auprès du JA principal avant la fin de la compétition, par un dirigeant ou entraîneur du club réclamant. Le réclamant devra noter le nom de son club, son nom, son prénom, sa qualité, la date et l'heure du dépôt de la réclamation, ses remarques éventuelles et sa signature.
Elle sera jointe au rapport du JA.

Licence

La présentation au JA, par le joueur, de sa licence est obligatoire. En son absence, le joueur devra apporter la preuve de sa licenciation (voir modalités sur circulaire administrative) ou démontrer son identité.

INSCRIPTIONS

Article 8

La date de cette épreuve ainsi que celle de la limite d'inscription sont fixées sur le calendrier départemental
Le lieu du déroulement et les horaires de l'épreuve seront communiqués sur les sites du CDTTE, du CD77, de l'UFOLEP 91 et de l'UFOLEP 77. Vous serez informés de leur mise en ligne par mail.

Les modifications d'horaires et de lieu pourront être adressés par Internet.

Pour la FFTT, les inscriptions par courrier sont à adresser au secrétariat du Comité départemental à l'aide du document officiel.

Pour l'UFOLEP, les inscriptions sont à envoyer au responsable indiqué dans le mail d'accompagnement.

Toutes les inscriptions par mail sont à envoyer avec le document officiel en pièce jointe à : tf@cmtt.org

Aucune autre forme de demande d'inscription ne sera acceptée.

Le document officiel d'inscription sera sur les sites du CDTTE, du CD77, de l'UFOLEP 91 et de l'UFOLEP 77 au format Excel.

L'inscription à ce tournoi est gratuite

Aucune inscription ne sera prise sur place

FIN